panacfr
Spécialiste d'agencements personalisés

Des meubles en bois aggloméré à hauts risques

Les meubles à base de bois agglomérés contiennent des **formaldéhydes** (composés organiques volatils toxiques). Il est déconseillé d'utiliser ce type de meubles pour les personnes allergiques (irritation des yeux, de la peau, aggrave les crises d'asthme).
D'après un article de Que Choisir de Janvier 2002, les seuils préconisés par l'OMS sont de 10µg/m^3 pour les personnes sensibles. On a relevé des taux de 155 µg/m^3 dans le bureau d'une personne meublé de bibliothèques d'une grande marque réalisée en bois aggloméré... achetées 12 ans auparavant.
Formaldéhyde : ce nom ne vous dit peut-être rien, mais c'est un gaz omniprésent dans nos intérieurs modernes, responsable avéré de nombreuses allergies.
IL est partout. Dans les shampooings et les produits cosmétiques comme conservateur, dans les tissus d'ameublement pour leur donner de la tenue, dans les vêtements comme apprêt infroissable, dans les vernis, les colles à carrelage, les moquettes ou les revêtements muraux, dans les résines des panneaux de particules comme liant et... dans la fumée de cigarette. Signe particulier du formaldéhyde, il se dégage du matériau pendant des années.
Durables, les émissions varient en fonction du taux d'humidité et de la température de la pièce. Une ambiance chaude et humide comme celle des salles de bains et, à moindre degré, des cuisines est particulièrement propice aux émanations de formaldéhyde.
Formaldéhyde - Polluant numéro 1 de l'air de nos habitations
Le "Que Choisir" n°434 de février 2006, nous montre le caractère cancérigène de cette substance retrouvée dans le bois aggloméré. **Le *formaldéhyde*** est classé **cancérigène certain** pour l'Homme depuis juin 2004. Malheureusement, la transcription de ce nouveau classement ne se fait pas automatiquement dans les législations françaises et européennes. Compte tenu de son caractère cancérigène et des quantités produites**, le formaldéhyde devrait être interdit.**
Le pouvoir allergisant et irritant du formaldéhyde ne fait plus l'ombre d'un doute depuis longtemps. Irritation des yeux, du nez et de la gorge, larmoiement, éternuement, toux, rhinite, asthme, sans compter les irritations de la peau, dermite, eczéma et urticaire, il se taille une place de choix parmi les allergènes. Ces constats ont conduit l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à édicter des recommandations sévères. La population ne devrait pas être exposée à une concentration de formaldéhyde supérieure à 100 µg/m3 (micro gramme par mètre cube d'air). C'est en effet au-delà de ce seuil que les irritations augmentent de façon significative chez les personnes en bonne santé. Plus de trois ans après avoir emménagé, une famille brestoise a fait analyser les concentrations en formaldéhyde dans sa maison. Les meubles en bois aggloméré étaient encore responsables de 199 ug/m3. Un taux phénoménal si longtemps après la pose.
Selon l'OMS, la concentration ne devrait pas dépasser 100 µg/m3
La concentration à ne pas dépasser tombe même à l0 µg/m3 quand une population sensible (asthmatique...) est exposée.
Or, **les étagères en bois aggloméré** analysées en laboratoire dépassent largement, pour certaines ce seuil de 10 µg/m3. On constate, à partir des mesures effectuées, des concentrations atteignant jusqu'à 67 ug/m3. Ce résultat apparaît d'autant plus préoccupant que les conditions d'environnement retenues dans ces calculs sont moins sévères que dans la réalité.
Ce résultat est représentatif d'une pièce de 9 m2 meublée de deux étagères seulement. En général, dans une maison, leur nombre est plus important. Par ailleurs, les conditions de ventilation retenues correspondent à un volume d'air qui se renouvelle de moitié chaque heure. Or le souci d'économiser l'énergie et celui d'isoler son logement, que ce soit contre le froid ou le bruit, conduisent souvent à limiter la circulation d'air, parfois même à la supprimer en obstruant les bouches d'aération, en réglant la ventilation mécanique au minimum ou en l'arrêtant. Conséquence, l'apport d'air neuf est trop souvent limité. Enfin, dans ces mesure on a retenu une atmosphère assez sèche. Le taux d'humidité serait supérieur **dans une cuisine** ou, a fortiori, **dans une salle de bains**.

Informations assemblées en s'inspirant des articles de « Que Choisir » par Christophe Panac